

BICHROMATE de POTASSIUM

Vous êtes allergique aux SELS de CHROME qui peuvent être présents dans une grande variété de substances. Par contre le chrome métal n'est pas allergisant.

Vous trouverez ci-dessous la liste des substances ou des activités pouvant vous exposer à ce produit et que vous devez éviter.

Activités professionnelles et de bricolage:

- Ciments et industries du ciment
- Matériaux de construction : béton, briques, mortier
- Dactylographie (encres, papiers carbone)
- Industries alimentaires : contaminant de la farine
- Industries des colorants : jaunes, rouges, verts (bougies, caoutchoucs, colles, crayons, émaux, encres, linoléums, peintures, plastiques, porcelaines, savons, verres ...)
- Industries des textiles : imperméabilisation, tannage et teinture du cuir et de la fourrure, teinture de la laine et du coton.
- Lithogravure (photogravure) et imprimerie (offset)
- Métaux : traitement de surface des métaux et des alliages (aluminium, argent, cadmium, cuivre, fer, zinc), chromage électrolytique de l'acier, procédés de galvanisation du zinc et du fer blanc, fumées de soudure autogène
- Fabrication de batteries automobiles
- Fabrication d'écrans de télévisions couleur
- Installations de refroidissement en circuit fermé (air conditionné, réfrigérateurs, moteurs diesel)
- Manipulation et fabrication de bandes magnétiques
- Manipulation d'huiles (huiles anticorrosion, huiles de coupe, huiles solubles)
- Manipulation de peintures et de vernis : peintures antirouille et anticorrosives, peintures au chromate de zinc (peintures marines en particulier)
- Manipulation de résines époxy (durcisseurs ou résines époxy finies)
- Manipulation et fabrication de certaines allumettes (pointes et frottoirs)
- Produits chimiques de laboratoire (réactifs) et de photographie (fixateurs)
- Produits de protection et teintures pour le bois
- Professions médicales et paramédicales (fixateurs d'histologie, antiseptiques et astringents, certains catguts, acide chromique utilisé pour traiter les gingivites)

Activités personnelles :

- Cuir : port d'objet en cuir (chaussures, gants, ceintures, vêtements...) car les sels de chrome sont utilisés comme agents tannants dans la plupart des cuirs
- Cirages et cires
- Cosmétiques (ombres à paupières)
- Eau de javel : présence de sels de chrome à l'état de traces mais les pastilles javellisantes ne contiennent pas de chromates
- Port d'uniforme militaire de couleur verte
- Tatouages verts
- Traitement par aiguilles d'acupuncture